COURCHEVEL

DOCUMENT REGLE GRAPHIQUE 3

PLU DE SAINT-BON (p.2)

PLU DE LA PERRIERE (p.3)

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Plan Local d'Urbanisme

COURCHEVEL
Modification n°4 du PLU de Saint-Bon
commune déléguée de SAINT-BON-TARENTAISE

Alpages
PLAN DE ZONAGE

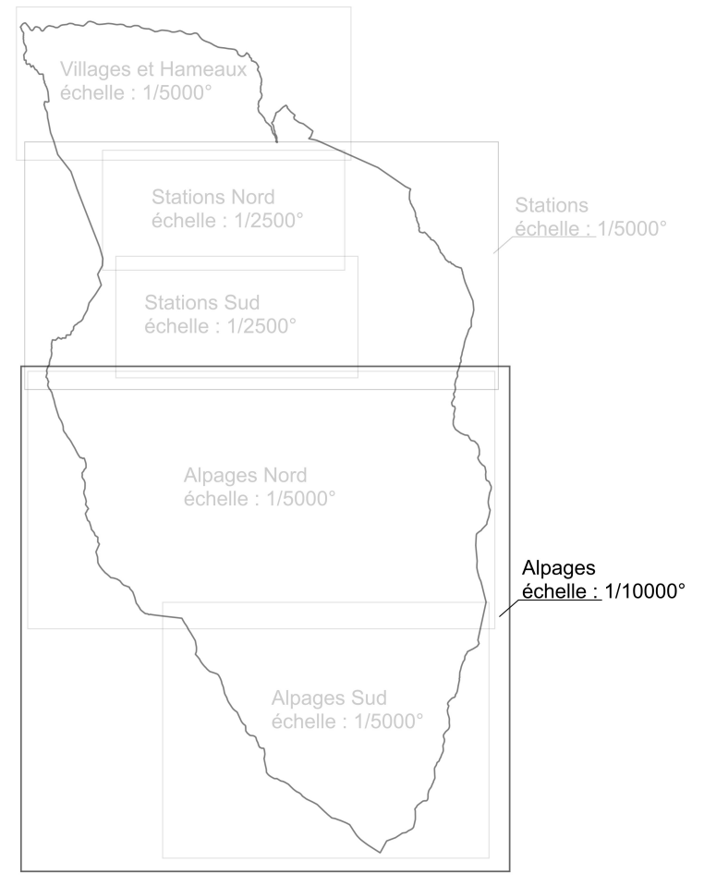

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil municipal
du :

PIECES	PROCEDURES		
	ELABORATION : 31 janvier 2017		
	REVISIONS ALLEGEES	MODIFICATIONS	MISES A JOUR
ECHELLE 1/10000	N°1 Approuvée le : 09 janvier 2020	N°1 Approuvée le : 10 jullet 2019	N°1 Approuvée le : 14 avril 2027
	N°2 Approuvée le : 29 mars 2022	N°2 Approuvée le : 26 janvier 2021	N°2 Approuvé le : 13 mars 2019
Mise au point	N°3 Approuvée le : 5 septembre 2023	N°3 SPL Approuvée le : 30 novembre 2021	N°3 Approuvée le : 9 février 2021
	N°4	N°4 Approuvée le : 26 février 2026	N°4 Approuvée le : 13 juin 2022
CONCEPTION		FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI
COURCHEVEL 228 rue de la Mairie, 73120 COURCHEVEL Tel : 04.79.08.24.14		Source : DGFIP fond cadastral 2025 bâtis-parcelles 2025 données extraites du RIS 73-74 surce de projection: Lanbert-93	
Originine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés - Reproduction interdite		Suivi par PC - Fichier Qgis : St-Bon-TarentaisePLU	le 12.02.2026

LEGENDE

ZONES AGRICOLES

🟩	As - Secteur agricole accueillant les équipements liés à la pratique du ski et aux remontées mécaniques définis au titre L151-38 du Code l'Urbanisme

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

🟩	N - Zone natuelle
🟩	Nm - Secteur naturel de stockage de matériaux
🟩	Nn - Secteur naturel identifiant les espaces naturels majeurs protégés
🟩	Nra - Secteur naturel accueillant des restaurants d'altitude
🟩	Ns - Secteur naturel accueillant les équipements liés à la pratique du ski et aux remontées mécaniques définis au titre de l'article L151-38 du Code le l'Urbanisme
▨	Nzh - Secteur naturel identifant les zones humides repérés à l'inventaire départemental

ZONES URBAINES

🟨	UEalt - Secteur correspondant à l'altiport

RENSEIGNEMENTS DIVERS

☐	Effondrement localisé
▨	Secteurs soumis à risques naturels forts à proximité des secteurs constructibles, identifiés au titre de l'article R123-11-b du Code de l'Urbanisme (se référer complémentairement au PPR en annexe du PLU pour les types de risques par secteurs)
▨	Périmètre immédiat de protection de captage ayant fait l'objet d'une procédure de DUP ou non
☐	Domaine skiable (à titre indicatif)
—	Remontées mécaniques (à titre indicatif)

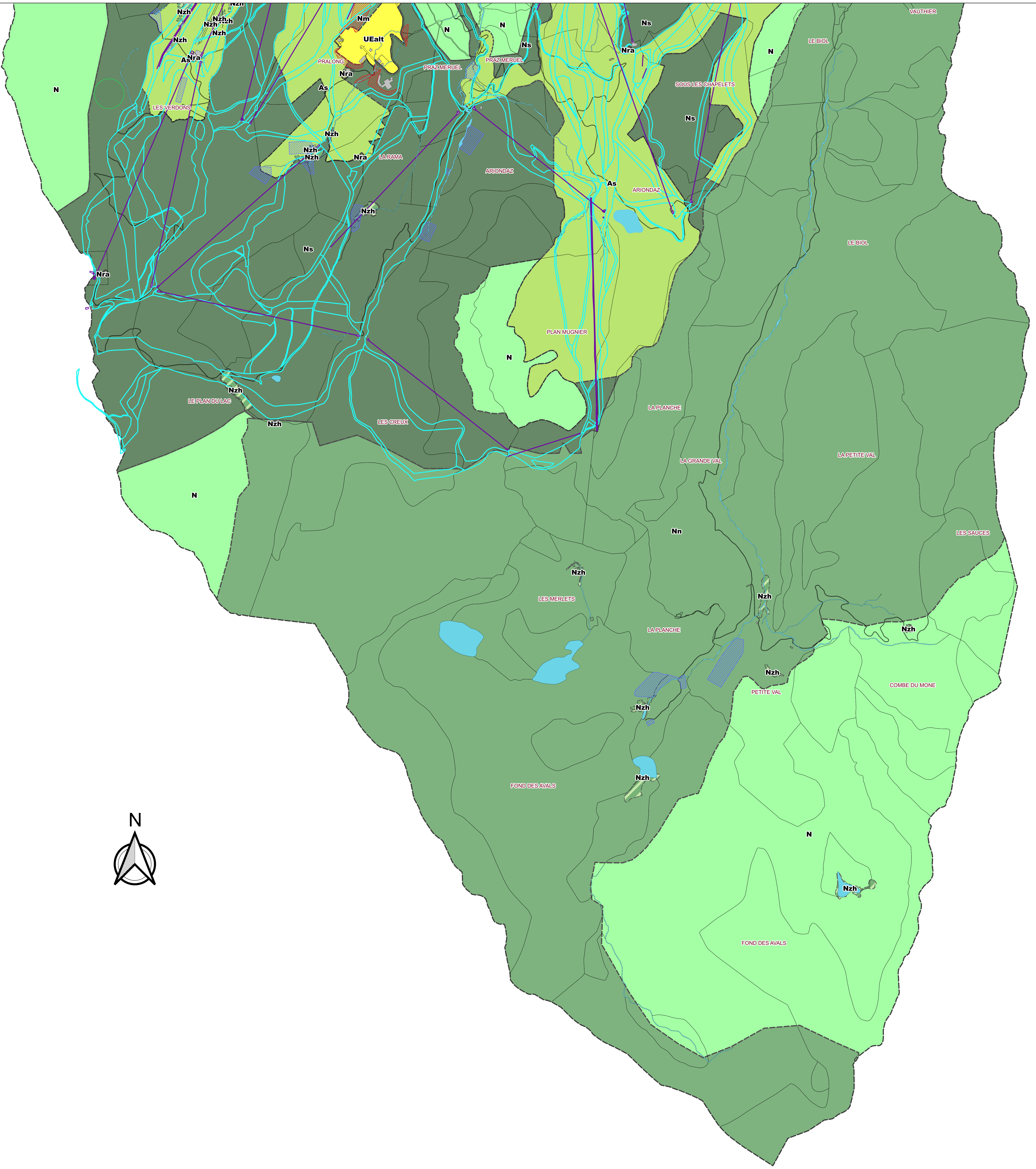

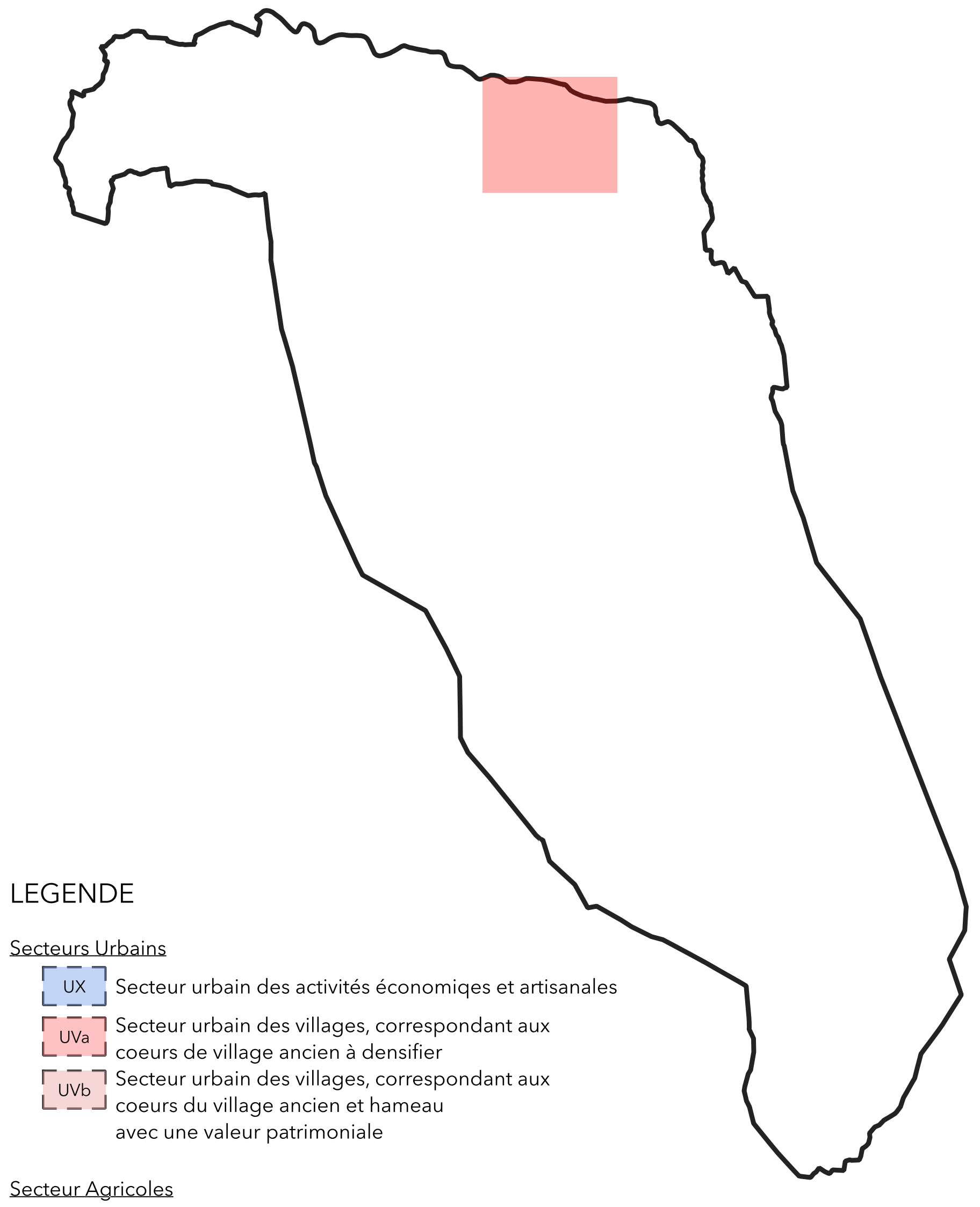

LEGENDE

Secteurs Urbains

- UX Secteur urbain des activités économiqes et artisanales
- UVa Secteur urbain des villages, correspondant aux coeurs de village ancien à densifier
- UVb Secteur urbain des villages, correspondant aux coeurs du village ancien et hameau avec une valeur patrimoniale

Secteur Agricoles

- A Secteur agricole
- AF Secteur agricole à enjeu fort

Secteurs Naturels

- N Secteur naturel

Prescriptions surfaciques

- Corridor écologique
- Espace Vert à Valoriser (EVV)
- Emplacement réservé (L123-1-5 8 et R123-11 d)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs des risques fort
- Secteurs de risques moyens
- Périmètre de captage Eloigné
- Périmètre de captage Immédiat
- Périmètre de captage Rapproché
- Boisements rivulaires à protéger

Prescriptions linéaires

- PDIPR

COURCHEVEL

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA PERRIERE

3-2 Règlement Graphique
ZOOM 4
APPROBATION

VU pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil municipal en date du 26 février 2026

Le Maire

Jean-Yves PACHOD

ESPACES & MUTATIONS

1:640